



## **Gilles OLIVE**

8, Terrasse du Parc – 75019 PARIS

T : 01.42.05.45.24

E : gilles.olive123@oranget.fr

(Photographie de Jean-François LEFEVRE)

Paris, le 30-07-08

### **Pour une politique de développement durable des territoires assurément volontaire mais lucide**

La qualité environnementale des bâtiments et la qualité de développement durable des territoires sont maintenant deux objectifs incontournables pour les maîtres d'ouvrage et les collectivités locales.

Mais la définition de ces deux objectifs n'a pas toujours été et n'est toujours pas encore produite sans ambiguïté.

On a souvent résumé la définition de l'objectif des bâtiments satisfaisants du point de vue environnemental par l'expression « bâtiments verts » (« green buildings »), légèrement démagogique, mais non porteuse d'idées fausses. Il n'en est pas de même de l'expression « bâtiment durable » où le qualificatif « durable » est couramment pris à son sens propre « de nature à durer longtemps ». L'acceptation de ce sens a un effet pratique catastrophique, car elle désigne un objectif contradictoire avec le sens pour lequel l'expression a été forgée, c'est-à-dire celui de « contribuer à l'application d'une politique de développement durable au cadre de vie bâti de son territoire d'implantation ». C'est un des effets pervers de la traduction de « sustainable » par « durable ». Comme cette traduction est totalement admise, il ne reste plus qu'à affirmer que « durable » signifie quelque chose comme « pertinent et tenable ».

Concernant les objets d'application d'une politique de développement durable, on parle souvent de « quartier durable, de « ville durable ». Mais ces usages sont lourds d'ambiguïté, surtout dans les projets d'aménagement.

L'expression « projet de ville durable », dans le cadre d'un projet d'aménagement, suppose qu'on peut créer de la ville ex nihilo. Le projet des « villes nouvelles », il y a quelques dizaines d'années, pousse à la prudence, suffisamment pour qu'on parle actuellement de projet de « nouvelle ville durable ». Il n'empêche que cette précaution oratoire est encore ambiguë, car même si le projet de ville aboutit, cette expression suppose qu'on va réussir à appliquer vraiment une politique de développement durable, ce qui est loin d'être évident.

L'expression « projet de quartier durable », dans le cadre d'un projet d'aménagement, est vraiment dangereux sémantiquement. Rappelons qu'un quartier est la « partie (d'une ville) ayant sa physionomie propre et une certaine unité ». La connotation de vécu est encore plus nette lorsqu'on parle de « quartier où l'on habite, dont on parle ». Un quartier est donc un territoire qui se définit par son identité, qui peut être de nature variée mais qui a nécessairement une dimension économique et une dimension sociétale. Par exemple, on parlera d'un « quartier d'affaires » dont l'identité est caractérisée par une activité. On parlera aussi du « quartier de La Madeleine » dont l'identité est d'être le voisinage d'un édifice, et caractérisable en termes économiques et sociétaux.

Ainsi, qu'on le veuille ou non, l'expression « projet de quartier durable » suppose qu'on va réussir à créer un quartier et qu'on aura réussi à appliquer vraiment une politique de développement durable, ce qui est loin d'être évident.

En revanche, on ose parler d' « éco-quartier », ce qui est inacceptable. Deux cas d'utilisation de cette dénomination sont à distinguer.

Le premier cas correspond à la dénomination du résultat d'un projet d'aménagement. Plusieurs exemples européens montrent qu'une identité écologique ou une identité due à l'application d'une politique se disant de développement durable sont possibles, mais s'accompagnent souvent d'un caractère autarcique indéniable et inacceptable pour un projet dit de développement durable. Il suffit de penser que les quartiers avoisinants sont des non « éco-quartiers ». On a le droit de parler d'un nouveau type de quartier. Mais on doit le dire en définissant ce qu'est une identité écologique. Il n'y aura plus d'ambiguïté.

Le deuxième cas correspond à la dénomination de l'objectif d'un projet d'aménagement. Ce qui signifie que l'identité du quartier résultant sera « éco(logique) ». Ce qui précède montre les travers de ce genre d'identité qui n'a rien à voir avec une quelconque de celles qu'on a donnée jusqu'à maintenant à un quartier. Il y a là une véritable manœuvre sémantique puisqu'on laisse accroire qu'un « éco-quartier » aurait la qualité identitaire qu'on donne traditionnellement à un quartier par ses dimensions économiques et sociétales, et ce en faisant référence uniquement à sa dimension environnementale. Mais la dimension environnementale n'engendre pas nécessairement des dimensions économiques et sociétales acceptables. Le côté sympathique d'un quartier n'est pas nécessairement au rendez-vous.

Soyons donc vigilants dans la dénomination des objectifs qu'on se donne dans les projets d'aménagement pour éviter la facilité et les erreurs difficilement surmontables.

◦θ◦